

Date de dépôt : 24 août 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Gabriel Barrillier : Apprentissage à Genève : les réseaux d'entreprises formatrices sont-ils efficaces?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 juin 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

La formation professionnelle duale est performante et constitue, pour les jeunes porteurs d'un CFC, le meilleur antidote contre le chômage. Ce système de formation orienté avant tout vers la pratique exige un engagement soutenu des entreprises formatrices, singulièrement les PME/PMI, confrontées à la fois aux charges administratives de l'engagement d'apprentis et à la spécialisation des métiers. Pour répondre à ce qui peut constituer un obstacle à l'offre de places d'apprentissage supplémentaires, la législation fédérale et cantonale autorise la création de réseaux d'entreprises formatrices afin de répartir la charge et les responsabilités de former sur plusieurs maîtres d'apprentissage.

Question au DIP :

Quel est le degré d'utilisation de ces réseaux dans les diverses branches d'activités sachant que Genève compte une écrasante majorité de PME/PMI et que l'on recherche toujours des places d'apprentissage ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Selon l'article 6 de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr), un réseau d'entreprises formatrices est *« un regroupement de plusieurs entreprises dans le but d'offrir aux personnes en formation une formation complète à la pratique professionnelle dans plusieurs entreprises spécialisées »*.

Il existe deux types de réseaux d'entreprises formatrices.

Le réseau restreint qui regroupe au minimum deux entreprises qui se complètent pour assurer la formation de l'apprentie ou de l'apprenti. L'une des entreprises assure au sens de la loi la responsabilité de la formation en signant le contrat. Les entreprises partenaires dispensent la formation dans les domaines que l'entreprise principale ne peut assurer.

Le réseau élargi, quant à lui, sous une forme associative, le plus souvent, est chapeauté par une structure chargée d'assurer des tâches organisationnelles et administratives. La formation de l'apprenti-e s'effectue dans différentes entreprises affiliées à la communauté formatrice.

Dans notre canton, les associations professionnelles ont jusqu'ici privilégié le réseau élargi. L'Union industrielle genevoise (UIG) joue ainsi un rôle essentiel dans l'organisation de la formation professionnelle dans le domaine de la mécatronique industrielle, par la création d'un réseau d'entreprises formatrices. Cette association prospecte des entreprises pour former des apprentis dans sept professions : automaticien-enne CFC; dessinateur-trice constructeur-trice industriel-le CFC; électronicien-ne CFC; laborantin-e en physique CFC; mécanicien-ne de production CFC; polymécanicien-ne CFC et praticien-ne en mécanique AFP. Les contrats d'apprentissage sont signés par les entreprises et l'UIG allège la charge des entreprises en formant à la pratique en début de formation. Puis, tout au long de leur formation et au gré de leurs résultats, les apprenti-e-s suivent des stages dans les entreprises du réseau. Lors de la précédente année scolaire, 44 apprenti-e-s figuraient dans ce dispositif.

L'OrTra santé-social a elle aussi créé un réseau d'institutions formatrices pour les apprenti-e-s assistant-e-s socio éducatif-ive (ASE) CFC dans les trois domaines reconnus (personnes âgées, handicap et petite enfance). Les institutions signent les contrats d'apprentissage et l'OrTra organise le parcours de formation des apprentis qui s'engagent successivement dans trois institutions. Lors de la précédente année scolaire, 128 apprentis et 128 institutions étaient regroupés dans ce réseau.

Depuis 2015, la section genevoise de l'Association suisse des transports routiers (ASTAG) fonctionne en réseau dans le cadre de la formation de conducteur-trice de véhicules lourds CFC. Un coordinateur de l'association prospecte les entreprises, puis l'association signe les contrats et organise le passage des apprentis d'une entreprise à l'autre. Ce réseau compte quinze entreprises et douze apprenti-e-s. Prochainement, une vingtaine d'entreprises seront concernées.

Le Campus genevois de la haute horlogerie regroupe la formation des apprenti-e-s opérateurs-trices en horlogerie AFP. Les contrats sont signés par les manufactures du groupe Richemont (Dubuis, Stern, Piaget, Vacheron Constantin, Van Cleef & Arpels). En première année la formation pratique est dispensée par le campus, puis les jeunes effectuent des stages dans les entreprises du groupe avant de rejoindre leur entreprise formatrice.

L'ORIF, centre de formation professionnelle spécialisée, forme dans la filière AFP des jeunes en difficulté d'apprentissage. L'ORIF a créé son réseau d'entreprises formatrices au sein desquelles les jeunes acquièrent la formation pratique propre à leur métier. Les stages en entreprises sont de durée variable et placés sous la responsabilité de maîtres socio professionnels et formateurs de l'institution. 90 jeunes bénéficient de ce dispositif.

Login formation professionnelle SA regroupe la plupart des entreprises de transports publics du pays. Login recrute les apprentis pour ses membres et organise les cours interentreprises dans une quinzaine de professions. Dans le cadre du plan d'action du Conseil d'Etat pour valoriser l'apprentissage, l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) a resserré ses liens avec Login, qui a récemment présenté ses métiers au cycle d'orientation de Cayla ainsi qu'à la gare de Cornavin. Ce travail a permis l'engagement des premiers apprentis genevois agents de transports publics CFC lors de la rentrée scolaire 2016-2017.

Enfin, lors de sa dernière assemblée générale, en mai 2016, l'Association genevoise pour les métiers de laboratoire s'est prononcée à l'unanimité en faveur d'un réseau d'entreprises pour la formation de laborantin-e-s en chimie et en biologie.

Les réseaux d'entreprises constituent une forme intéressante et novatrice de formation. Dans notre canton, comme dans toute la Suisse, une minorité de jeunes en apprentissage, moins de 5%, est formée selon ce modèle. Le principal obstacle au développement de ces réseaux reste la concurrence que se livrent les entreprises sur leurs marchés et leur crainte qu'en partageant la formation d'un jeune, elles dévoilent des secrets d'entreprise.

Les entreprises sont aussi nombreuses à considérer qu'elles s'investissent dans la formation pour la dispenser dans sa totalité. Cette approche correspond à la culture même de la formation professionnelle duale.

Cependant, le Conseil d'Etat souhaite développer les réseaux d'entreprises, comme il l'a mentionné dans le cadre de son plan d'action pour valoriser l'apprentissage. La Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) apporte ainsi son soutien financier aux associations professionnelles qui engagent les coordinateurs des réseaux mentionnés dans cette réponse (UIG, ASTAG, OrTra santé-social). L'OFPC va poursuivre sa mission de promotion et d'information auprès des associations professionnelles qui auraient un intérêt particulier à former en réseau, en particulier dans certains secteurs de la construction et des services.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP